

# Evolution des compétences, des métiers dans le secteur de l'éducation routière

– L'arrêté du 12 avril 2021 publié au Journal officiel du 27 avril 2021 rend obligatoire pour tous les employés et les salariés dépendants de la Convention collective nationale des services de l'automobile l'application de la grille des salaires minima en amont a été validée par les partenaires sociaux le 19 janvier 2021.

– Le délai médian pour obtenir une place pour un examen de permis de conduire est de 63 jours. Le ministère de l'économie et des finances et de la Relance a donc débloqué 90 000 places d'examens supplémentaires pour 2021. Des inspecteurs de l'examen du permis de conduire seront plus nombreux cette année afin d'amoinrir le délais d'attente pour passer le permis de conduire.

## **SOURCES :**

- *La Tribune des auto-écoles*
- *Legifrance*